



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) D'ABITIBI-OUEST

AVIS PUBLIC, est par les présentes, donné par le soussigné, qu'en date du 16 juin 2021, à une séance ordinaire du conseil d'administration de la MRC d'Abitibi-Ouest, tenue par vidéoconférence, alors qu'il y avait quorum, un **RÈGLEMENT** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur la gestion contractuelle de la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest* », dit Règlement portant le numéro 02-2021, a été adopté et entrera en vigueur conformément à la Loi.

Il peut être pris connaissance dudit règlement au secrétariat de la MRC d'Abitibi-Ouest, situé au numéro 11, 5^e Avenue Est à La Sarre ou sur le site Internet de la MRC.

DONNÉ A LA SARRE
Ce 17 juin 2021

Normand Lagrange
Secrétaire-trésorier
Directeur général